



29 Avenue de Braude LE TAILLAN MEDOC

Phase 1 : Est



0 5 10 15m

Date : 09 09 2024



Le présent document exprime la disposition générale de l'appartement. L'acquéreur reconnaît avoir été informé qu'en fonction des nécessités techniques ou réglementaires de la réalisation, des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan qui ne revêt qu'un caractère informatif. Les surfaces indiquées sont approximatives, les retombées soffites, faux-plafond, rampants, gaines ainsi que les emplacements des équipements sont figurés à titre indicatif, et sont susceptibles d'évoluer en situation, en nombre et en dimensions. Les canalisations, les retombées, les regards ne sont pas figurés. Les éléments de mobiliers (meubles et plans de travail) ne sont placés qu'à titre indicatif. La végétation n'est pas contractuelle.